

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1522

13 juin 2014

SOMMAIRE

Atiken Lux Invest S.A.	73035	OT LUX G.m.b.H.	73012
Barclays Cantal Investments S.à r.l.	73040	Oxnard S.à r.l.	73011
Benedict Petrol SCS	73050	Paiperlek Investments	73025
Consulenta SC	73038	Payabo Investments S.à r.l.	73011
Dynamite S.à r.l.	73052	PensPlan SICAV Lux	73024
Fontanarosso S.A.	73014	Phaeton Finance S.à r.l.	73017
Generation X S.A. SPF	73017	Phoenix A1 - Seestrasse	73016
Gimena S.A.	73010	Phoenix A2 - Prinzenallee	73017
GKfin S.A.	73016	Phoenix A3 - Kaiser-Wilhelm-Strasse	73017
Global Pharm S.à r.l.	73016	Phoenix A5 - Fritz-Erler-Strasse	73024
Global Trans-Action	73016	Phoenix B1 - Niederbarnimstrasse	73024
GreenLand Solutions Holding S.A.	73056	Phoenix E1 - Buckower Damm	73027
Greenspruce HoldCo S.à r.l.	73016	Phoenix F1 - Neubrandenburgstrasse	73024
Ketch Trading S.à r.l.	73012	Phoenix G1 - Emser Strasse	73025
Latin Petroleum SCS	73028	Phoenix III Mixed Q	73024
Lat Lux S.à r.l.	73010	Phoenix II Mixed L	73025
LV-LUX S.à r.l.	73054	Phoenix II Mixed M	73025
Maconlux S.à r.l.	73013	Promovis S.A.	73025
MARECHALERIE François DELVAUX Sàrl	73010	Sachamadra Invest S.A.	73027
Melly S.à r.l.	73010	Sarparea S.à r.l.	73027
MML Capital Europe V S.A.	73012	Service Invest S.A.	73055
Naeva S.A.	73023	SGBT European Citius Investments S.A.	73055
Natural Resources Acquisition SCS	73030	SGTWINS S. à r.l.	73056
NEUORT International s.à r.l.	73011	Sirrius Consult Sàrl	73033
NGH Licence Europe S.A.	73013	SK A.I.	73055
Nilis S.à r.l.	73012	Société Immobilière Schoenfels S.A.	73017
Nurdos S.A.	73011	Sophia Invest S.A., SPF	73027
Octave Investissement S.A.	73011		

Lat Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 164.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014052506/10.

(140060165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Melly S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 182.149.

Suite au contrat de cession de parts sociales signé le 9 avril 2014 les 12.500 parts sociales de MELLY S.à r.l. ont été cédées par AIM Services S.à r.l. à la société Arena Invest S.à r.l. société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B156722.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014052514/14.

(140059991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

MARECHALERIE François DELVAUX Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 11, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 146.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 avril 2014.

Référence de publication: 2014052522/10.

(140059579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Gimena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 170.750.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 07 Avril 2014:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Maurizio Mauceri, né le 1^{er} Septembre 1975, à Lecco (Italie), demeurant professionnellement au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, de son poste d'administrateur de la société.

2) L'Assemblée décide de nommer, au poste d'administrateur de la Société:

- la société CAPITAL OPPORTUNITY S.A. (B 149.718), ayant son siège social au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec effet immédiat pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Actionnaire unique de la société devant se tenir en 2017.

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société CAPITAL OPPORTUNITY S.A..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GIMENA S.A.

Référence de publication: 2014052447/20.

(140060108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

NEUORT International s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8373 Hobscheid, 33, rue de Neuort.
R.C.S. Luxembourg B 140.737.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER
Notaire

Référence de publication: 2014052538/11.

(140059986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Octave Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 116.673.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 24 février 2014

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 24 février 2014, que les membres du Conseil d'administration ont décidé de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2168 Luxembourg, 127, Rue de Mühlenbach, avec effet au 1^{er} mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2014.

OCTAVE INVESTISSEMENT S.A.

Référence de publication: 2014052547/14.

(140059848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Nurdos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 127.420.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-8008 Strassen, le 10 avril 2014.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014052546/11.

(140059835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Oxnard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 151.478.

Les comptes annuels modifiés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014052551/10.

(140059814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Payabo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 160.363.

Extrait de la résolution prise par l'associée unique en date du 9 avril 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, avec effet au 1^{er} mars 2014.

Veuillez noter que l'adresse professionnelle des gérants B, Messieurs Jérôme DEVILLET et Pierre CLAUDEL, se trouve désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 10.4.2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Payabo Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014052554/16.

(140059772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

OT LUX G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3220 Bettembourg, 15, rue Auguste Collart.

R.C.S. Luxembourg B 139.044.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 avril 2014.

Référence de publication: 2014052549/10.

(140060145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Ketch Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 144.883.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014052493/10.

(140059857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Nilis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 183.237.

Suite au contrat de cession de parts sociales signé le 9 avril 2014 les 12.500 parts sociales de NILIS S.à r.l. ont été cédées par AIM Services S.à r.l. à la société Arena Invest S.à r.l. société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B156722.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014052536/14.

(140059988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

MML Capital Europe V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 157.697.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2014.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2014052525/12.

(140060216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Maconlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3260 Bettembourg, 182, route de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg B 63.057.

—
EXTRAIT

En date du 24 mars 2014, l'associé unique a décidé:

- de révoquer Monsieur Gaetano LEONARDI de ses fonctions de gérant technique de la Société;
- de nommer Monsieur Antonio Manuel DA SILVA CARVALHO, maçon, né le 29 septembre 1975 à Girabolhos Seia (Portugal), demeurant à L-3429 Dudelange, 93 route de Burange, pour une durée indéterminée, en qualité de gérant unique, avec le pouvoir d'engager la Société en toutes circonstances par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2014052519/15.

(140060313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

NGH Licence Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 169.811.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

NGH LICENCE WORLDWIDE S.A., société anonyme ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 133.830, ici représentée par Madame Laure SINESI, employée, demeurant professionnellement à Howald, 45, rue des Scillas, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante déclare et requiert, par sa mandataire, le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme «NGH LICENCE EUROPE S.A.», (la «Société»), établie et ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 169.811, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 4 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1899 du 31 juillet 2012. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

2) Que le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 31'000,- (trente-et-un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

3) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'actionnaire unique de la Société.

4) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée à l'administrateur unique de la Société et au commissaire pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

10) Qu'il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins au siège social de la comparante à L-1940 Luxembourg, 296-298 route de Longwy.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 03 avril 2014. Relation GRE/2014/1381. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 10 avril 2014.

Référence de publication: 2014052542/51.

(140059589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Fontanarosso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 43.268.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth of March.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

EUSTON MANAGEMENT S.R.O., a company incorporated in the Czech Republic and having its registered office at nám stí Svobody 15, CZ-60200 Brno (hereafter "the Principal")

here represented by Ms. Axelle GUEDES, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and substituted to her, such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, acting as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the public limited company ("société anonyme") "FONTANAROSSO S.A.", (hereinafter referred to as the "Company"), with registered office at L-2324 Luxembourg, 6, avenue J.-P. Pescatore, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 43.268, has been incorporated pursuant to a deed of Me Reginald NEUMAN, then notary residing in Luxembourg on March 9, 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 266 of the Merch 9, 1993 page 12 761.

2) That the subscribed capital of the Company is fixed three million seven hundred EURO (EUR 3.700.000,-) represented by two thousand one hundred (2.100) shares without par value.

3) That the Principal, represented as said before, is the holder of all the shares of the Company.

4) That the Principal, represented as said before, has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the Principal, represented as said before, appoints himself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the Principal, represented as said before, in his capacity as liquidator of the Company declares that he irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the Principal, represented as said before, declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debt of the company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

9) That full and entire discharge is granted to the board of directors and statutory auditor for the performance of their assignment.

10) That the corporate documents of the dissolved company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-2324 Luxembourg, 6, avenue J.-P. Pescatore.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately one thousand one hundred Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above Principal, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

EUSTON MANAGEMENT S.R.O., avec siège social à nám stí Svobody 15, CZ-60200 Brno ici représenté par Mademoiselle Axelle GUEDES, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui substituée, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle partie comparante, ès-qualités qu'elle agit, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme «FONTANAROSSO S.A.», (ci-après nommée la "Société"), ayant son siège social à L-2324 Luxembourg, 6, avenue J.-P. Pescatore, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 43.268, a été constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 9 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 266 de 1993, page 12761.

2) Que le capital souscrit de la Société est fixé à trois millions sept cent mille euros (EUR 3.700.000,-) représenté par deux mille (2.100) actions sans désignation de valeur nominale.

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'actionnaire unique de la Société.

4) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

10) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2324 Luxembourg, 6, avenue J.-P. Pescatore.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cent euros.

Constatacion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Axelle GUEDES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 avril 2014. Relation GRE/2014/1332. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 10 avril 2014.

Référence de publication: 2014052426/96.

(140059399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Global Pharm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 161.894.

Suite au changement de dénomination et de forme juridique en date du 28 mars 2014 de l'associé de la Société, il convient de modifier celui-ci de AI Global Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée, en AI Global Investments & Cy S.C.A., société en commandite par actions, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 09 avril 2014.

Référence de publication: 2014052431/12.

(140059728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Global Trans-Action, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7456 Lintgen, 9, place Roschten.

R.C.S. Luxembourg B 125.614.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014052432/11.

(140060027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

GKfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 30, rue d'Oradour.

R.C.S. Luxembourg B 52.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014052448/11.

(140060028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Greenspruce HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 184.076.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2014.

Référence de publication: 2014052440/10.

(140060132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Phoenix A1 - Seestrasse, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.712.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014052557/10.

(140059877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Phoenix A2 - Prinzenallee, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 108.713.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014052558/10.

(140059876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Phaeton Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 174.868.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 9 octobre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2014052556/11.

(140059734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Phoenix A3 - Kaiser-Wilhelm-Strasse, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 108.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014052559/10.

(140059875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Société Immobilière Schoenfels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 82, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 76.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2014.

Pour compte de Société Immobilière Schoenfels S.A.
Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2014052622/12.

(140060086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Generation X S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 186.067.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the second of April.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

«VALON S.A.», a société anonyme, established and having its registered office in 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63143),

here represented by Ms Susana GONCALVES MARTINS, private employee, residing professionally at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on April 2nd, 2014.

The abovementioned proxy, after having been signed «ne varietur» by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has decided to form a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of «GENERATION X S.A. SPF».

The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to another address within the municipality of Luxembourg-city by resolution of the board of directors.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The company has for exclusive object the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, such as the financial instruments in the sense of the law of August 5th, 2005 concerning the contracts of financial guarantee, and the cash and the assets of whatsoever form, held in an account, with the exception of any commercial activity.

The company may hold a participating interest in a company at the sole condition that it will not interfere in its management.

The company will take any measures to protect its rights and will carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining however within the limits established by the Law of May 11th, 2007 concerning the creation of a “société de gestion de patrimoine familial” (“SPF”).

Art. 3. The corporate capital is fixed at eight hundred thousand euros (EUR 800,000.-) divided into eight thousand (8,000) shares of one hundred euros (EUR 100.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The company will reserve its shares to the following investors:

- a) a physical person acting within the framework of the management of its private holdings or
- b) a patrimonial entity acting exclusively in interest of the holdings deprived of one or several physical persons or
- c) an intermediary acting for aimed investors sub a) or b) of the present paragraph.

Art. 4. The corporation shall be managed by the Board of Directors composed of at least three (3) members, who need not to be shareholders. However, in case the company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the company has only one shareholder, the composition of the Board of Director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible. They may be removed at any time by general meeting of shareholders.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors, as appointed by general meeting, have the right to provisionally fill the vacancy, such a decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

In case the company has only one director, such director exercises all the powers granted to the Board of Directors.

The Board of Directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, the directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninter-

ruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such a meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the Board of Directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Pursuant to Article 60 of the Law on Commercial Companies of August 10th, 1915, as amended, the daily management of the company as well as the representation of the company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the Board of Directors shall entail the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The company may also grant special powers by authentic proxy or by power of attorney by private instrument.

The company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors. In case the Board of Directors is composed of one (1) member only, the company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders. They shall be appointed for a period not exceeding six (6) years and they shall be re-eligible. They may be removed at any time by the general meeting of shareholders.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December of the same year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Monday of June at 10.00 o'clock.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The Board of Directors may decide that the shareholders who wish to attend the general meeting must deposit their shares five (5) days before the date fixed therefore. Each shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The Board of Directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by Law.

Art. 11. The Law of August 10th, 1915, on Commercial Companies, as amended, and the law of May 11th, 2007 on Private Assets Management Company ("SPF") shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

- 1.- The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on December 31st, 2014.
- 2.- The first annual general meeting shall be held in 2015.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named party has subscribed the shares as follows:

«VALON S.A.»	<u>8,000 shares</u>
TOTAL: eight thousand shares	8,000 shares

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of eight hundred thousand euros (EUR 800,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26-1 and Article 26-3 of the Law of August 10th, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about two thousand five hundred euro.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The number of directors is set at 3 (three) and that of the auditors at 1 (one).

Second resolution

The following are appointed Directors:

1.- «LANNAGE S.A.», a société anonyme, established and having its registered office in 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63130), represented by Mrs. Sarah BRAVETTI, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, as permanent representative.

2.- «VALON S.A.», a société anonyme, established and having its registered office in 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63143), represented by Mrs. Elisa Paola ARMANDOLA, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, as permanent representative.

3.- «KOFFOUR S.A.», a société anonyme, established and having its registered office in 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 86086), represented by Mr. François MEUNIER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, as permanent representative.

The company VALON S.A., société anonyme, represented by Mrs. Elisa Paola ARMANDOLA as permanent representative, is appointed as President of the Board of Directors.

Third resolution

The following is appointed Auditor:

«AUDIT TRUST S.A.», a société anonyme, established and having its registered office in 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63115).

Fourth resolution

The mandates of the sole director and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2019.

Fifth resolution

The registered office will be fixed at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, the said appearing person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le deux avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«VALON S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42 rue de la Vallée, L- 2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63143,

représentée par: Madame Susana GONCALVES MARTINS, employée privée, résidant professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 2 avril 2014, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Art. 1^{er} . Il est formé une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «GENERATION X S.A. SPF».

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 3. Le capital social est fixé à huit cent mille euros (EUR 800.000.-) divisé en huit mille (8.000) actions de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les actions comme suit:

«VALON S.A.»,	8.000 actions
TOTAL: huit mille actions	8.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de huit cent mille euros (EUR 800.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26-1 et à l'article 26-3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

73023

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- «LANNAGE S.A.» une société anonyme, avec siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63130), représentée par Madame Sarah BRAVETTI, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant que représentant permanent.

2.- «VALON S.A.» une société anonyme, avec siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63143), représentée par Madame Elisa Paola ARMANDOLA, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant que représentant permanent.

3.- «KOFFOUR S.A.» une société anonyme, avec siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86086), représentée par Monsieur François MEUNIER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant que représentant permanent.

La société VALON S.A., société anonyme, représentée par Madame Elisa Paola ARMANDOLA, représentant permanent, est nommée Présidente du conseil d'administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

«AUDIT TRUST S.A.» une société anonyme, avec siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63115).

Quatrième résolution

Les mandats de l'administrateur unique et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande du comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: S. GONCALVES MARTINS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 avril 2014. Relation: EAC/2014/4855. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014052444/309.

(140060096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Naeva S.A., Société Anonyme Soparfi.

Capital social: EUR 86.762,73.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 31.795.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 8 avril, 2014 que les personnes suivantes:

- Monsieur Giovanni VITTORE;
- Monsieur Frédéric NOËL;
- Monsieur Roland DE CILLIA.

ont été réélus en tant qu'administrateurs de la société.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

- CERTIFICA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée, RC B86.770; demeurant au 1, rue du Glacis, L - 1628 Luxembourg.

a été réélu en tant que commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Signature

Référence de publication: 2014052537/26.

(140059682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Phoenix III Mixed Q, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014052569/10.

(140059860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Phoenix A5 - Fritz-Erler-Strasse, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014052561/10.

(140059873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

PensPlan SICAV Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 153.441.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014052555/9.

(140059784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Phoenix B1 - Niederbarnimstrasse, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014052562/10.

(140059872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Phoenix F1 - Neubrandenburgstrasse, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 108.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014052564/10.

(140059870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Phoenix G1 - Emser Strasse, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 108.722.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014052565/10.

(140059869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Paiperlek Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 328.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 175.387.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2014052552/10.

(140060083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Phoenix II Mixed L, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 110.514.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014052566/10.

(140059868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Phoenix II Mixed M, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 110.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014052567/10.

(140059867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Promovis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.
R.C.S. Luxembourg B 67.377.

L'an deux mille quatorze,

Le premier avril,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu

Madame Marie-France PASTORE, employée privée, née le 2 février 1968 à Ettelbrück, demeurant professionnellement à L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société anonyme de droit luxembourgeois «PROMOVIS S.A.», avec siège social à L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 67.377,

en vertu d'une décision prise par le conseil d'administration de ladite société dans sa réunion du 14 mars 2014,

une copie certifiée conforme de laquelle décision restera, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles,

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La société anonyme «PROMOVIS S.A.», avec siège social à L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 67.377, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 98 du 18 février 1999, et les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3090 du 27 décembre 2012 (ci-après la «Société»).

2. La Société a actuellement un capital social entièrement libéré d'un million d'euros (EUR 1.000.000,00), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

3. L'article 5 alinéa 3 et suivant des statuts prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

«Le capital de la société pourra être porté de son montant actuel à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,00) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de la publication du présent acte au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, et peut être renouvelé par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici n'auraient pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ces fins».

4. En vertu de la prédite autorisation, le conseil d'administration a décidé en sa réunion du 14 mars 2014 de réaliser une tranche du capital autorisé à concurrence de cinq cent mille euros (EUR 500.000,00) pour porter le capital social de son montant actuel d'un million d'euros (EUR 1.000.000,00) à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,00) par l'émission de cinq mille (5.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

5. Madame Marie-France PASTORE, prénommée, déclare que le conseil d'administration a accepté la souscription des cinq mille (5.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune et que toutes les actions nouvelles ont été partiellement libérées en espèces à hauteur de vingt-cinq pour cent (25%) par la société anonyme de droit luxembourgeois «TRUSTCAPITAL S.A.», avec siège social à L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 39.680, constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 4 mars 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 344 du 10 août 1992, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 20 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1353 du 31 mai 2012.

Aussi, la somme de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,00) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

6. A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et prendra désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (Alinéa premier).** Le capital social est fixé à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,00), représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison des présentes est évalué à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,00).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-F. PASTORE, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 avril 2014. Relation: LAC/2014/15357. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME.

Luxembourg, le 9 avril 2014.

Référence de publication: 2014052594/80.

(140059912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Phoenix E1 - Buckower Damm, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.720.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014052563/10.

(140059871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Sophia Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 148.102.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions du conseil d'administration de la Société tenu en date du 31 Mars 2014 au siège social que: Monsieur Florian Reich-Rohrwig, a démissionné de son poste d'administrateur, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2013;

Dès lors, le conseil d'administration se compose de:

- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Michel de Groote, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Matthias Van der Looven, responsable financier, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014052623/18.

(140059882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Sarparea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 137.739.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014052617/9.

(140060158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Sachamadra Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 103.199.

Par la présente, je soussigné, Monsieur Cédric JAUQUET, ai l'honneur de vous informer que je me démet de mes fonctions d'Administrateur A au sein de votre société avec effet immédiat.

Le 02 avril 2014.

Cédric JAUQUET.

Référence de publication: 2014052625/10.

(140059719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Latin Petroleum SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 176.517.

—
In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of October.

Before the undersigned, Francis Kessler, a notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Adonis Holdings Worldwide Group S.A., a Panama corporation, with address at Delta Tower, Piso 8, Elvira Mendez Street 122 & Via España, Ciudad de Panamá, República de Panamá,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal; and

2. Latin Petroleum LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808 and registered with the Secretary of State of the State of Delaware,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties declare being the sole partners (the Partners) of Latin Petroleum SCS, a société en commandite simple existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176.517 (the Partnership). The Partnership was incorporated as a private limited liability company in the Cayman Islands and the registered office, principal establishment and central administration of such company was transferred from the Cayman Islands to the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary on March 22, 2013, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* dated June 6, 2013, number 1342. The form of such company was converted from a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) into a société en commandite simple pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary on March 22, 2013, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* dated July 20, 2013, number 1751. The agreement of limited partnership of the Partnership (the Partnership Agreement) has not been amended since such date.

The appearing parties, duly represented, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To acknowledge the sale and transfer of one million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (1,999,999) Limited Partner Units (as defined in the Partnership Agreement), with a par value of one US Dollar cent (USD 0.01) each, from SC Petroleum Holdings LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808 and registered with the Secretary of State of the State of Delaware (SC Petroleum Holdings LLC) to Adonis Holdings Worldwide Group S.A., a Panama corporation, with address at Delta Tower, Piso 8, Elvira Mendez Street 122 & Via España, Ciudad de Panamá, República de Panamá.

2. To amend article 1 of the Partnership Agreement.

3. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Partners note the terms of article 6.2 of the Partnership Agreement and acknowledge that SC Petroleum Holdings LLC entered, on 8 October 2013, as seller, into a purchase and sale agreement, with *inter alia* Adonis Holdings Worldwide Group S.A., a Panama corporation, with address at Delta Tower, Piso 8, Elvira Mendez Street 122 & Via España, Ciudad de Panamá, República de Panamá (Adonis Holdings Worldwide Group S.A.) as purchaser, whereby SC Petroleum Holdings LLC agreed to sell and transfer one million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (1,999,999) Limited Partner Units, with a par value of one US Dollar cent (USD 0.01) each, to Adonis Holdings Worldwide Group S.A.

As a consequence, Adonis Holdings Worldwide Group S.A. holds, as from 8 October 2013, all the Limited Partner Units of the Partnership.

Second resolution

The Partners resolve to amend article 1 of the Partnership Agreement in order to reflect Adonis Holdings Worldwide Group S.A. as the new Limited Partner of the Partnership.

Article 1 shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There exists among Latin Petroleum LLC, being the general partner (associé commandité) (the General Partner) and Adonis Holdings Worldwide Group S.A., being the limited partner (associé commanditaire) (the Limited Partner) and any and all persons or entities who may become partners in the future, a limited partnership (société en commandite simple) under the name Latin Petroleum SCS (the Partnership), governed by the present agreement (the Agreement) and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).”

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Where of the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huitième jour de octobre.

Par devant le soussigné, Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Adonis Holdings Worldwide Group S.A., une société panaméenne, dont l'adresse est située au Delta Tower, Piso 8, Elvira Mendez Street 122 & Via España, Ciudad de Panamá, République du Panama,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. Latin Petroleum LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est établi au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808 et immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

Les parties comparantes déclarant être les associés uniques (les Associés) de Latin Petroleum SCS, une société en commandite simple existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.517 (la Société). La Société a été constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée aux Iles Caïmans et le siège social, établissement principal et administration centrale de ladite société ont été transférés des Iles Caïmans au Grand-Duché de Luxembourg suivant un acte du notaire instrumentant le 22 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 juin 2013, numéro 1342. La forme de ladite société a été convertie d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise en une société en commandite simple suivant un acte du notaire instrumentant le 22 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 20 juillet 2013, numéro 1751. L'acte de constitution de la Société (l'Acte de Constitution) n'a pas été modifié depuis lors.

Les parties comparantes, dûment représentées, ont reconnu être pleinement informées des résolutions devant être prises sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

4. Prendre acte de la vente et du transfert d'un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1.999.999) Parts de l'Associé Commanditaire (telles que définies dans l'Acte de Constitution), ayant une valeur nominale d'un centime de dollar US (USD 0,01) chacune, de SC Petroleum Holdings LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est établi au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808 et immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware (SC Petroleum Holdings LLC) à Adonis Holdings Worldwide Group S.A., une société pa-

naméenne, dont l'adresse est située au Delta Tower, Piso 8, Elvira Mendez Street 122 & Via España, Ciudad de Panamá, République du Panama.

1. Modifier l'article 1 de l'Acte de Constitution.

2. Divers.

ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés notent les termes de l'article 6.2 de l'Acte de Constitution et reconnaissent que SC Petroleum Holdings LLC a conclu, le 8 octobre 2013 en tant que vendeur, un contrat de vente et d'achat, avec entre autre Adonis Holdings Worldwide Group S.A., une société panaméenne, dont l'adresse est située au Delta Tower, Piso 8, Elvira Mendez Street 122 & Via España, Ciudad de Panamá, République du Panama (Adonis Holdings Worldwide Group S.A.) en tant qu'acheteur, par lequel SC Petroleum Holdings LLC a accepté de vendre et transférer un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1.999.999) Parts de l'Associé Commanditaire, ayant une valeur d'un centime de dollar US (USD 0,01) chacune, à Adonis Holdings Worldwide Group S.A.

En conséquence, Adonis Holdings Worldwide Group S.A. détient, à partir du 8 octobre 2013, toutes les Parts de l'Associé Commanditaire de la Société.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 1 de l'Acte de Constitution afin de refléter que Adonis Holdings Worldwide Group S.A. est le nouvel Associé Commanditaire de la Société.

L'article 1 aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé entre Latin Petroleum LLC, en tant qu'associé commandité (l'Associé Commandité) et Adonis Holdings Worldwide Group S.A., en tant qu'associé commanditaire (l'Associé Commanditaire) et toutes les personnes ou entités pouvant devenir associés dans le futur, une société en commandite simple prenant la dénomination de Latin Petroleum SCS (la SCS), régie par le présent contrat (le Contrat) et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).”

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Dont acte fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.
Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13294. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014051283/148.

(140058369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Natural Resources Acquisition SCS, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 176.519.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of October.

Before the undersigned, Francis Kessler, a notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Adonis Holdings Worldwide Group S.A., a Panama corporation, with address at Delta Tower, Piso 8, Elvira Mendez Street 122 & Via España, Ciudad de Panamá, República de Panamá,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal; and

2. Natural Resources Acquisition LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808 and registered with the Secretary of State of the State of Delaware,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties declare being the sole partners (the Partners) of Natural Resources Acquisition SCS, a société en commandite simple existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176.519 (the Partnership). The Partnership was incorporated as a private limited liability company in the Cayman Islands and the registered office, principal establishment and central administration of such company was transferred from the Cayman Islands to the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary on March 22, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated June 6, 2013, number 1340. The form of such company was converted from a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a société en commandite simple pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary on March 22, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated July 20, 2013, number 1749. The agreement of limited partnership of the Partnership (the Partnership Agreement) has not been amended since such date.

The appearing parties, duly represented, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To acknowledge the sale and transfer of one million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (1,999,999) Limited Partner Units (as defined in the Partnership Agreement), with a par value of one US Dollar cent (USD 0.01) each, from International Resources Corporation, a company existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Uglad House, South Church Street, George Town KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Companies Registrar of the Cayman Islands under number 132916 (International Resources Corporation) to Adonis Holdings Worldwide Group S.A., a Panama corporation, with address at Delta Tower, Piso 8, Elvira Mendez Street 122 & Via España, Ciudad de Panamá, República de Panamá.

2. To amend article 1 of the Partnership Agreement.

3. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Partners note the terms of article 6.2 of the Partnership Agreement and acknowledge that International Resources Corporation entered, on 8 October 2013, as seller, into a purchase and sale agreement, with inter alia Adonis Holdings Worldwide Group S.A., a Panama corporation, with address at Delta Tower, Piso 8, Elvira Mendez Street 122 & Via España, Ciudad de Panamá, República de Panamá (Adonis Holdings Worldwide Group S.A.) as purchaser, whereby International Resources Corporation agreed to sell and transfer one million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (1,999,999) Limited Partner Units, with a par value of one US Dollar cent (USD 0.01) each, to Adonis Holdings Worldwide Group S.A.

As a consequence, Adonis Holdings Worldwide Group S.A. holds, as from 8 October 2013, all the Limited Partner Units of the Partnership.

Second resolution

The Partners resolve to amend article 1 of the Partnership Agreement in order to reflect Adonis Holdings Worldwide Group S.A. as the new Limited Partner of the Partnership.

Article 1 shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There exists among Natural Resources Acquisition LLC, being the general partner (associé commandité) (the General Partner) and Adonis Holdings Worldwide Group S.A., being the limited partner (associé commanditaire) (the Limited Partner) and any and all persons or entities who may become partners in the future, a limited partnership (société en commandite simple) under the name Natural Resources Acquisition SCS (the Partnership), governed by the present agreement (the Agreement) and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).”

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Where of the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huitième jour de octobre.

Par devant le soussigné, Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Adonis Holdings Worldwide Group S.A., une société panaméenne, dont l'adresse est située au Delta Tower, Piso 8, Elvira Mendez Street 122 & Via España, Ciudad de Panamá, République du Panama,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. Natural Resources Acquisition LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est établi au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808 et immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

Les parties comparantes déclarant être les associés uniques (les Associés) de Natural Resources Acquisition SCS, une société en commandite simple existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.519 (la Société). La Société a été constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée aux Iles Caïmans et le siège social, établissement principal et administration centrale de ladite société ont été transférés des Iles Caïmans au Grand-Duché de Luxembourg suivant un acte du notaire instrumentant le 22 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 juin 2013, numéro 1340. La forme de ladite société a été convertie d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise en une société en commandite simple suivant un acte du notaire instrumentant le 22 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 20 juillet 2013, numéro 1749. L'acte de constitution de la Société (l'Acte de Constitution) n'a pas été modifié depuis lors.

Les parties comparantes, dûment représentées, ont reconnu être pleinement informées des résolutions devant être prises sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

4. Prendre acte de la vente et du transfert d'un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1.999.999) Parts de l'Associé Commanditaire (telles que définies dans l'Acte de Constitution), ayant une valeur nominale d'un centime de dollar US (USD 0,01) chacune, de International Resources Corporation, une société existante selon les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est établi au PO Box 309, Uglan House, South Church Street, George Town KY1-1104, Grand Cayman, Iles Caïmans, immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro 132916 (International Resources Corporation) à Adonis Holdings Worldwide Group S.A., une société panaméenne, dont l'adresse est située au Delta Tower, Piso 8, Elvira Mendez Street 122 & Via España, Ciudad de Panamá, République du Panama.

1. Modifier l'article 1 de l'Acte de Constitution.

2. Divers.

ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés notent les termes de l'article 6.2 de l'Acte de Constitution et reconnaissent que International Resources Corporation a conclu, le 8 octobre 2013 en tant que vendeur, un contrat de vente et d'achat, avec entre autre Adonis Holdings Worldwide Group S.A., une société panaméenne, dont l'adresse est située au Delta Tower, Piso 8, Elvira Mendez Street 122 & Via España, Ciudad de Panamá, République du Panama (Adonis Holdings Worldwide Group S.A.) en tant qu'acheteur, par lequel International Resources Corporation a accepté de vendre et transférer un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1.999.999) Parts de l'Associé Commanditaire, ayant une valeur d'un centime de dollar US (USD 0,01) chacune, à Adonis Holdings Worldwide Group S.A.

En conséquence, Adonis Holdings Worldwide Group S.A. détient, à partir du 8 octobre 2013, toutes les Parts de l'Associé Commanditaire de la Société.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 1 de l'Acte de Constitution afin de refléter que Adonis Holdings Worldwide Group S.A. est le nouvel Associé Commanditaire de la Société.

L'article 1 aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé entre Natural Resources Acquisition LLC, en tant qu'associé commandité (l'Associé Commandité) et Adonis Holdings Worldwide Group S.A., en tant qu'associé commanditaire (l'Associé Commanditaire) et toutes les personnes ou entités pouvant devenir associés dans le futur, une société en commandite simple prenant la dénomination de Natural Resources Acquisition SCS (la SCS), régie par le présent contrat (le Contrat) et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).”

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13292. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014051332/150.

(140058371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Sirrius Consult Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 185.989.

— STATUTS

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit mars.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1.- Monsieur Hecine RAHMOUNI, consultant informatique, né à Hénin Liétard (France), le 6 janvier 1970, demeurant à F-62680 Méricourt, 10, rue Nobel.

- Monsieur Jean Michel MEYERS, Coordinateur et Consultant informatique, né à Liège (Belgique), le 1^{er} octobre 1953, demeurant à L- 2714 Luxembourg, 9, rue du Fort Wallis.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er}. Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «Sirrius Consult Sàrl»

Art. 3. Le siège social est établi à Wiltz.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés prise dans les conditions requises pour la modification des statuts.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute anticipativement par l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification de statuts.

Art. 5. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à qu'à l'étranger:

- la consultance et les services informatiques;
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage et à maîtrise d'oeuvre de projet informatique;
- la création, le développement, la distribution, l'installation, la mise en service des supports informatiques aussi bien en matière de software que de hardware;
- l'étude et le développement de logiciels informatiques;
- le développement, la coordination et la supervision du traitement des données, des programmes ainsi que du choix des matériels et logiciels informatiques;
- toutes opérations d'achats, de vente et de location de matériel informatiques (hardware et software), de matériel et de mobilier pouvant servir à son objet;
- la coordination et le développement de systèmes informatiques;
- l'achat, l'exploitation, la cession de tout brevet, licence se rattachant à l'objet de la société.

En outre, la société pourra exercer tout autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50,-EUR) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Hecine RAHMOUNI, préqualifié, deux cent quarante-huit parts	248
2) Monsieur Jean Michel MEYERS, préqualifié, deux parts	<u>2</u>
Total: deux cent cinquante parts sociales	250

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés, que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre II. Gérance - Assemblée Générale

Art. 10. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 18. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 1.000,-EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et se reconnaissant dûment convoqués, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est fixée à L- 9570 Wiltz, 11 rue des Tondeurs.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Hecine RAHMOUNI, préqualifié.

Son mandat n'est pas rémunéré.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Rahmouni, Meyers, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 avril 2014. Relation: LAC/2014/15390. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 9 avril 2014.

Référence de publication: 2014051406/120.

(140058699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Atiken Lux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.675.

L'an deux mille quatorze, le vingtième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

ATIKEN LUX INVEST S.A. (ci-après la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137675, représentée par ses administrateurs, Messieurs Serge KRANCENBLUM, Gerdy ROOSE et Christian FRANCOIS (ci-après les «Administrateurs»),

ici représentés par Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch (le «Mandataire»),

agissant en sa qualité de mandataire spécial des Administrateurs de la Société en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par décision des Administrateurs de la Société en date du 20 décembre 2013.

La Société a été constituée suivant acte reçu par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 958 du 18 avril 2008 et les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 15 juillet 2013 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2625 du 22 octobre 2013.

Un extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 décembre 2013, après avoir été signé ne varietur par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel Mandataire, agissant en vertu du prédit pouvoir, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. Que le capital social est fixé à douze millions trois cent six mille deux cent cinquante euros (EUR 12.306.250,-), représenté par:

- 635.000 (six cent trente-cinq mille) actions dites «Actions Ordinaires» et
- 195.625 (cent quatre-vingt-quinze mille six cent vingt-cinq) actions privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A dites «MRPS A» et
- 400.000 (quatre cent mille) actions privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B dites «MRPS B», toutes d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

II. Qu'aux termes de l'article 5.2 des statuts coordonnées de la Société:

Les montants à concurrence desquels le capital social peut être augmenté par décision du Conseil d'Administration (ci-après «Capital Autorisé») sont arrêtés comme suit:

- à concurrence de EUR 34.160.000,- (trente-quatre millions cent soixante mille euros) par la création et l'émission de 3.416.000 (trois millions quatre cent seize mille) Actions Ordinaires;
- à concurrence de EUR 48.543.750,- (quarante-huit millions cinq cent quarante-trois mille sept cent cinquante euros) par la création et l'émission de 4.854.375 (quatre millions huit cent cinquante-quatre mille trois cent soixante-quinze) MRPS A;
- à concurrence de EUR 48.000.000,- (quarante-huit millions d'euros) par la création et l'émission de 4.800.000 (quatre millions huit cent mille) MRPS B;

soit un Capital Autorisé total de EUR 130.703.750,- (cent trente millions sept cent trois mille sept cent cinquante euros), qui sera le cas échéant représenté par 13.070.375 (treize millions soixante-dix mille trois cent soixante-quinze) Actions, dont au maximum 3.416.000 (trois millions quatre cent seize mille) d'Actions Ordinaires, 4.854.375 (quatre millions huit cent cinquante-quatre mille trois cent soixante-quinze) MRPS A et 4.800.000 (quatre millions huit cent mille) MRPS B.

Cette autorisation est valable dès le 27 décembre 2012 et pendant une période de cinq ans prenant fin le 27 décembre 2017.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

III. Que les Administrateurs, en date du 20 décembre 2013 et conformément à l'article 5.2 des statuts, ont réalisé une augmentation du capital social dans les limites du Capital Autorisé, d'un montant total de un million cent soixante-treize mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 1.173.875,-), en vue de le porter de son montant actuel de douze millions trois cent six mille deux cent cinquante euros (EUR 12.306.250,-) à treize millions quatre cent quatre-vingt mille cent vingt-cinq euros (EUR 13.480.125,-), par la création de soixante-quatre mille cinq cents (64.500) nouvelles Actions Ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, quarante-cinq mille six cent quatre-vingt-sept virgule cinquante (45.687,50) MRPS A et sept mille deux cents (7.200) MRPS B moyennant le paiement d'une prime d'émission de trois millions sept-cent vingt-six mille cent vingt-cinq euros (EUR 3.726.125,-).

Que les Administrateurs reconnaissent le paiement d'un montant total nominal de quatre millions neuf cent mille euros (EUR 4.900.000,-) à titre de libération de soixante-quatre mille cinq cents (64.500) nouvelles Actions Ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, quarante-cinq mille six cent quatre-vingt-sept virgule cinquante (45.687,50) MRPS A et sept mille deux cents (7.200) MRPS B assorties d'une prime d'émission de trois millions sept-cent vingt-six mille cent vingt-cinq euros (EUR 3.726.125,-) d'ordre de PICTOR SPECIALIZED FUND SICAV-FIS S.A., une Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé, constituée en vertu des lois luxembourgeoises, ayant son siège social 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et enregistrée sous le numéro B-142108;

Que les Administrateurs n'ont pas supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires et ont accepté la souscription des soixante-quatre mille cinq cents (64.500) nouvelles Actions Ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, quarante-cinq mille six cent quatre-vingt-sept virgule cinquante (45.687,50) MRPS A et sept mille deux cents (7.200) MRPS B au profit de PICTOR SPECIALIZED FUND SICAV-FIS S.A., pré-désignée.

IV. Que le montant de quatre millions neuf cent mille euros (EUR 4.900.000,-), a été souscrit par le souscripteur pré-désigné et libéré intégralement en numéraire par un versement à un compte bancaire au nom de la Société, de sorte que la somme de quatre millions neuf cent mille euros (EUR 4.900.000,-) a été libérée intégralement par des apports en espèces et a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives.

V. Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, les articles 5.1 et 5.2 des statuts sont modifiés en conséquence et a désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital.

5.1 Capital social:

Le capital social souscrit est fixé à EUR 13.480.125,- (treize millions quatre cent quatre-vingt mille cent vingt-cinq euros).

Il est représenté par:

- 699.500 (six cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents) actions dites «Actions Ordinaires» et
 - 241.312,50 (deux cent quarante et un mille trois cent douze virgule cinquante) actions privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A dites «MRPS A» et
 - 407.200 (quatre cent sept mille deux cents) actions privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B dites «MRPS B»,
- toutes d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

5.2 Capital autorisé:

Les montants à concurrence desquels le capital social peut être augmenté par décision du Conseil d'Administration (ci-après «Capital Autorisé») sont arrêtés comme suit:

- à concurrence de EUR 33.515.000,- (trente-trois millions cinq cent quinze mille euros) par la création et l'émission de 3.351.500 (trois millions trois cent cinquante et un mille cinq cents) Actions Ordinaires;
- à concurrence de EUR 48.086.875,- (quarante-huit millions quatre-vingt-six mille huit cent soixante-quinze euros) par la création et l'émission de 4.808.687,50 (quatre millions huit cent et huit mille six cent quatre-vingt-sept virgule cinquante) MRPS A;
- à concurrence de EUR 47.928.000,- (quarante-sept millions neuf cent vingt-huit mille euros) par la création et l'émission de 4.792.800 (quatre millions sept cent quatre-vingt-douze mille huit cents) MRPS B;

soit un Capital Autorisé total de EUR 129.529.875,- (cent vingt-neuf millions cinq cent vingt-neuf mille huit cent soixante-quinze euros), qui sera le cas échéant représenté par 12.952.987,50 (douze millions neuf cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-sept virgule cinquante) Actions, dont au maximum 3.351.500 (trois millions trois cent cinquante et un mille cinq cents) Actions Ordinaires, 4.808.687,50 (quatre millions huit cent et huit mille six cent quatre-vingt-sept virgule cinquante) MRPS A et 4.792.800 (quatre millions sept cent quatre-vingt-douze mille huit cents) MRPS B.

Cette autorisation est valable dès le 27 décembre 2012 et pendant une période de cinq ans prenant fin le 27 décembre 2017.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de trois mille quatre cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. FRANCOIS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2014. LAC/2014/13720. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014051056/135.

(140058679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Consulenta SC, Société Civile.

Siège social: L-4918 Niederkerschen, 21, rue Meyers.

R.C.S. Luxembourg E 5.319.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendvierzehn, am achtundzwanzigsten Tag des Monats März;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg; (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1. Herr Georg MAYER, im Ruhestand, geboren in Ludwigshafen am Rhein (Bundesrepublik Deutschland), am 2. Dezember 1948, wohnhaft in CH-6648 Minusio, Via Mondacce 67 (Schweiz), ausgewiesen durch seinen Schweizerischen Ausländerausweis Nummer 016.057.830-8; und

2. Herr Romain SCHEFFEN, im Ruhestand, geboren in Differdingen (Großherzogtum Luxemburg), am 12. Januar 1954, wohnhaft in L-4918 Niederkerschen, 21, rue Nicolas Meyers, ausgewiesen durch seinen Luxemburger Personalausweis Nummer 702021731234.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchten, die Satzung einer Gesellschaft zivilrechtlicher Natur, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft zivilrechtlicher Natur unter der Bezeichnung „CONSULENTA SC“ gegründet (hiernach die „Gesellschaft“), geregelt durch die jeweiligen Gesetzesbestimmungen, insbesondere dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und den Bestimmungen der Artikel 1832 bis 1873 des Zivilgesetzbuches sowie die gegenwärtigen Statuten.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist, für eigene Rechnung, das Halten und Benutzen einer Yacht unter Ausschluss jeglicher gewerblicher Tätigkeit.

Die Gesellschaft kann des Weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Gesellschaftszweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

In dieser Hinsicht ist die Gesellschaft auch ermächtigt Hypothekarkredite aufzunehmen sowie Sicherheiten und Bürgschaften zu leisten und bereitzustellen (se porter caution).

Der Gesellschaft kann sich ebenfalls an Unternehmen und Gesellschaften jedweder Art beteiligen. Die Gesellschaft kann ihre Beteiligungen durch Zeichnung, Erbringung von Einlagen, Ausübung von Kaufoptionen oder in sonstiger Art und Weise erwerben.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Käerjeng (Großherzogtum Luxemburg).

Er kann durch Beschluss der Generalversammlung in jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Sie kann durch Entscheidung der Mehrheit der Gesellschafter, welche drei Viertel des Kapitals vertreten, aufgelöst werden.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt tausend Euro (1.000,- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je zehn Euro (10,- EUR).

Die Anteile werden wie folgt zugeteilt:

1. Herr Georg MAYER, im Ruhestand, wohnhaft in CH-6648 Minusio, Via Mondacce 67 (Schweiz), fünfundneunzig Anteile,	95
2. Herr Romain SCHEFFEN, im Ruhestand, wohnhaft in L-4918 Niederkerschen, 21, rue Nicolas Meyers, fünf Anteile,	5
Total einhundert Anteile,	100

Das Einbringen der Gesellschafter kann nur durch deren einheitlichen Beschluss erhöht werden. Die Gesamtheit des Einbringens muss auf Anfrage der Gesellschafter gezeichnet werden. Die Zinsen laufen ab dem Tage der Aufforderung zur Einzahlung.

Art. 6. Die Gesellschaftsanteile sind frei unter Gesellschaftern übertragbar. Sie können nur mit dem Einverständnis aller übrigen Gesellschafter, sei es unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafter, an Dritte übertragen werden.

Wünscht ein Gesellschafter seine Anteile an eine Drittperson zu übertragen, so verfügen die übrigen Gesellschafter über ein Vorkaufsrecht zu einem Preis der jährlich einstimmig durch die Generalversammlung festgelegt wird. Jeder Gesellschafter verfügt über dieses Vorkaufsrecht im Verhältnis zu seinem Kapitalanteil. Beim Verzicht eines Gesellschafter auf dieses Vorkaufsrecht, wird dessen Anteil den übrigen Gesellschaftern im Verhältnis zu ihrem Anteil vom restlichen Kapital zukommen.

Art. 7. Der Tod oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter zieht nicht die Auflösung der Gesellschaft nach sich. Sollten die übrigen Gesellschafter ihr Vorkaufsrecht nicht voll ausüben, so besteht die Gesellschaft weiter zwischen den übrigen Gesellschaftern und den Erben des verstorbenen Gesellschafter. Jedoch müssen Letztere innerhalb von 4 Monaten vom Tode an, eine Person benennen, welche sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 8. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer vertreten, deren Befugnisse durch die Generalversammlung festgelegt werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, inklusive das Recht Bürgschaften zu Gunsten von Anteilhabern zu stellen, Hypotheken zu gewähren, eintragen und löschen zu lassen, sowie die Dauer deren Mandats werden bei ihrer Ernennung durch die Generalversammlung festgelegt.

Art. 9. Die Geschäftsführer führen eine ordnungsgemäße Buchführung. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Die jährliche Bilanz muss von den Gesellschaftern gutgeheißen werden, welche auch über die Verwendung des Gewinns beschließen.

Die Verteilung des Gewinns geschieht entsprechend den Anteilen der Gesellschafter am Kapital.

Art. 10. Die Gesellschafter haften für die Schulden der Gesellschaft im Verhältnis der von ihnen innegehaltenen Anteile.

Gegenüber den Gläubigern der Gesellschaft haften die Gesellschafter für deren Schulden gem. ss Artikel 1863 des Zivilgesetzbuches.

In allen Handlungen welche Verpflichtungen der Gesellschaft beinhalten, werden die Gesellschafter versuchen von den Gläubigern eine formelle Verzichtserklärung für die persönliche Haftung der Gesellschafter zu bekommen, so dass die Gläubiger ausschließlich ihren Haftungsanspruch gegen die Gesellschaft und deren Güter geltend machen können.

Art. 11. Die Generalversammlung der Gesellschafter kommt auf Einberufung eines Gesellschafter sofort zusammen wie das Interesse der Gesellschafter es verlangt.

Jährlich findet eine ordentliche Generalversammlung der Gesellschafter am Gesellschaftssitz statt. Datum, Zeit und Tagesordnung werden von dem Geschäftsführer festgesetzt.

Die Einberufungsschreiben müssen die Tagesordnung angeben.

Ein Gesellschafter kann sich nur durch einen anderen Gesellschafter bei der Gesellschafterversammlung vertreten lassen.

Art. 12. Die Beschlüsse der Gesellschafter werden mit Stimmenmehrheit der anwesenden Gesellschafter genommen.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann, ohne Einschränkung, so viele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat.

Statutenänderungen bedürfen jedoch des Einverständnisses von zwei Drittel aller Gesellschafter.

Sämtliche Beschlüsse der Versammlungen werden in einem Spezialregister festgehalten, welcher durch die Gesellschafter unterschrieben wird.

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch alle Gesellschafter gemeinschaftlich oder durch einen Liquidatoren vorgenommen werden, den sie einstimmig gewählt und dessen Befugnisse sie einstimmig festgelegt haben.

Art. 14. Streitfälle zwischen Gesellschaftern oder zwischen der Gesellschaft oder einem Gesellschafter oder dessen Rechtsnachfolger, betreffend die Geschäfte der Gesellschaft während der Dauer der Gesellschaft, ihrer Liquidation, unterliegen der Gerichtsbarkeit des für die Gesellschaft zuständigen Bezirksgerichtes.

Die Gesellschafter und die Rechtsnachfolger der Gesellschafter erwählen diesbezüglich Rechtswohnsitz am Sitz der Gesellschaft. In Ermangelung einer solchen Wohnsitzerwählung werden alle Zustellungen und Vorladungen rechtsgültig bei vorbenanntem Bezirksgericht gemacht.

Art. 15. Die Artikel 1832 bis 1873 des Zivilgesetzbuches, sowie die Bestimmungen des Gesetzes vom 15. August 1915 und die diesbezüglichen Abänderungsgesetze finden überall dort Anwendung wo sie nicht durch gegenwärtige Statuten abgeändert worden sind.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2014.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann vereinigen die Gesellschafter sich zu einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung, zu welcher sie sich als gehörig und richtig einberufen erklären, und nehmen folgende Beschlüsse:

1. Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf einen festgesetzt.
2. Herr Romain SCHEFFEN, im Ruhestand, geboren in Differdingen (Großherzogtum Luxemburg), am 12. Januar 1954, wohnhaft in L-4918 Niederkerschen, 21, rue Nicolas Meyers, wird zum Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer ernannt.
3. Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft rechtmäßig und ohne Einschränkungen durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.
4. Der Gesellschaftssitz befindet sich L-4918 Niederkerschen, 21, rue Nicolas Meyers.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr siebenhundert Euro.

Notarielle Bescheinigung

Die Gesellschaft und ihre Satzung erfüllen nach Form und Inhalt die anwendbaren gesetzlichen Bestimmungen, insbesondere jene bezüglich der Gesellschaften zivilrechtlicher Natur.

Gemäß den derzeit im Großherzogtum Luxemburg gültigen rechtlichen Bestimmungen und Vorschriften und in Übereinstimmung mit dem vertragsrechtlichen Prinzip, dass Verträge, die vor einem Notar geschlossen werden, unmittelbar in Kraft treten, existiert die besagte Gesellschaft und erlangt ihre Rechtspersönlichkeit mit dem Datum der Unterzeichnung dieses notariellen Gründungsaktes als Körperschaft und juristische Person, in Abgrenzung von ihren Gesellschaftern, und zwar vor Erfüllung sämtlicher Registrierungs- und Veröffentlichungsformalitäten bei dem Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburgs und dem offiziellen Amtsblatt Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, haben dieselben erschienenen Personen mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: G. MAYER, R. SCHEFFEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} avril 2014. LAC/2014/15116. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 8 avril 2014.

Référence de publication: 2014051129/135.

(140058176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Barclays Cantal Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 154.380,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 155.607.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of the month of March;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Barclays Lamorak Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.849,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on 25 March 2014.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Barclays Cantal Investments S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.607, which has been incorporated by deed of the undersigned notary, on 20 September 2010, and which articles of association (the "Articles", which term shall encompass all subsequent amendments to the articles of incorporation of the Company) are published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2337 dated 30 October 2010. The Articles of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 5 December 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 559 dated 3 March 2014.

The appearing party representing the whole share capital of the Company requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing and of article 14 of the Articles:

First resolution

The Sole Shareholder decides to reduce the Company's share capital by an amount of four hundred sixty five thousand six hundred and twenty US Dollars (USD 465,620.-), so as to bring the share capital from its current amount of six hundred twenty thousand US Dollars (USD 620,000.-) down to the new amount of one hundred fifty four thousand three hundred eighty US Dollars (USD 154,380.-), by the cancellation of three hundred thousand four hundred (300,400) Preference Shares.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decides to amend and restate article 6.1 of the Articles of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **6.1.** The issued corporate capital is fixed at one hundred fifty four thousand three hundred eighty US Dollars (USD 154,380.-) represented by ninety nine thousand six hundred (99,600) ordinary shares, with a nominal value of one US Dollar and fifty-five cents (USD 1.55) each, entirely subscribed and fully paid up and collectively referred to as the "Shares".

Third resolution

The Sole Shareholder decides to fully amend and restate the Articles of the Company, as follows:

Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Legal form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by present laws, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Companies' Law") and the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Denomination. The denomination of the Company is "Barclays Cantal Investments S.à r.l.".

Art. 3. Registered office.

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

3.2 It may be transferred within the municipality of Luxembourg City upon a resolution of the board of managers of the Company.

Art. 4. Corporate object.

4.1 The Company shall have as its business purpose to hold directly or indirectly (including, without limitation, through a trust) participations, interests, securities and bank deposits, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies in whatever form (including in any limited partnership), government bodies or trusts, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as to transfer by sale, exchange or otherwise stock, bonds, debentures, notes, profit participating instruments and other securities of any kind (including derivatives), to possess, to administer, to develop and to manage its portfolio.

4.2 The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

4.3 The Company may more particularly lend money to, or invest in any form moneys in, (i) its partners, group or affiliated companies of its partners, and (ii) professional market parties and group or affiliated companies of professional market parties (including special purpose vehicles set up by, or jointly with professional market parties). Loans to, or investments in retail clients are excluded.

4.4 The Company may enter into derivative transactions with its partners, group or affiliated companies of its partners, professional market parties and group or affiliated companies of professional market parties.

4.5 The Company may provide collateral and enter into all types of security documents for the purpose of securing its own obligations and obligations and expenses of its parent, or obligations and exposure of any group or affiliated company.

4.6 The Company may borrow in any form (excluding however the taking of loans from the public or the taking of deposits from the public).

4.7 In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Title II. - Capital - Shares - Share premium - Additional Capital Contribution - Redemption

Art. 6. Corporate capital.

6.1 The issued corporate capital is fixed at one hundred fifty four thousand three hundred eighty US Dollars (USD 154,380.-) represented by ninety nine thousand six hundred (99,600) ordinary shares, with a nominal value of one US Dollar and fifty-five cents (USD 1.55) each, entirely subscribed and fully paid up and collectively referred to as the "Shares".

6.2 The issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

6.3 Each Share gives right to one vote.

6.4 All the Shares are entitled to distributions in accordance with article 17.3. Upon the winding up of the Company, all the Shares are entitled to distributions in accordance with article 20.3.

6.5 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing shares or other securities in consideration for such contributions.

6.6 The funds received as share premium of the Shares upon issuance of the Shares (if applicable) and/or any funds received from time to time as additional capital contribution are allocated to a special reserve, except for those allocated to the legal reserve. The special reserve is at the free disposal of the shareholders and the board of managers, as the case may be, and is available for distribution in relation to a decrease of the share capital, liquidation or any other transaction whatsoever resulting in a reimbursement of share premium or reserve.

Art. 7. Shares, transfer and redemption.

7.1 Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital. For all other questions relating to a transfer of Shares, it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Companies' Law.

7.2 Each Share is indivisible with regard to the Company, which admits only one owner for each of them.

7.3 The Shares in the Company are not redeemable.

Art. 8. Events on shareholders. The life of the Company does not come to an end by the death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. Rights of shareholders. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

Title III. - Management

Art. 10. Composition of board of managers.

10.1 The Company is administered by one (1) or more managers, with a majority of managers resident in Luxembourg, not necessarily shareholders, appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The number of managers, their powers and remuneration are fixed by the general meeting of shareholders.

10.2 The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

10.3 In the event of any vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 11. Procedure of board of managers' meetings.

11.1 In case there is more than one (1) manager, the managers may elect amongst themselves a person who will act as the chairman of the board. In the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting. The

chairman's duties consist in supervising the compliance of the board proceedings with the terms of this article 11 and in chairing meetings of the board of managers.

11.2 Unless stated otherwise in these articles of association, the managers may regulate their proceedings as they think fit. No business may be transacted at a board of managers' meeting unless the meeting is held in Luxembourg.

11.3 The chairman or any manager may call a meeting of the board of managers as often as the interest of the Company so requires with a notice of not less than one (1) clear day. The notice period may be waived provided all the managers are attending the managers' meeting or, if not attending, confirm their agreement for the managers' meeting to be held validly without notice. The notice, which may be sent by courier, registered or simple mail, electronic mail or fax, will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with copies of any relevant papers to be discussed at the meeting.

11.4 Meetings of the board of managers are quorate, if (subject to the terms of article 11.6 below) at least two (2) board members are (i) present at the meeting and (ii) physically present in Luxembourg.

11.5 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting, it being understood that only a manager who dials or connects into the meeting by conference-call, video-conference or by other similar means of communication from Luxembourg will be counted to the quorum as a participating member physically present in Luxembourg.

11.6 If a manager is unable to attend a board of managers' meeting, he may give a written proxy to another manager who will be physically present at the meeting in order for such proxy holder to vote in his name at the board of managers' meeting, it being understood that a manager so represented at the meeting by proxy will be considered as present at the meeting and physically present in Luxembourg for the purpose of article 11.4 above. In case the Company has a single manager, his resolutions are validly adopted if in writing.

11.7 Resolutions of the board of managers in a meeting are validly passed if a simple majority of the managers that are present or represented vote in favour of the resolution. Each manager is entitled to one (1) vote unless he also acts as a proxy holder in which case he has one (1) additional vote per proxy.

11.8 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman and/or the secretary, and held at the registered office of the Company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any manager.

11.9 Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12. Powers of the management.

12.1 The board of managers is vested with the broadest powers, which are not reserved as a matter of law or by the articles of association to the general shareholders' meeting, to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

12.2 The board of managers represents the Company towards third parties and any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of managers.

Art. 13. Delegation of powers - Liability.

13.1 The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management ("gestion journalière") of the Company to one (1) or more managers, who will be called "Director (s)".

13.2 The board of managers may also appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney. There may be no overall delegation of all or substantially all management powers to any third party.

13.3 Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to this article (in particular, for all matters of daily management for which the Company is committed by the signature of any one (1) Director), the Company is bound by the joint signature of any two (2) managers unless the Company has a single manager in which case the Company will be bound by the signature of such sole manager.

13.4 No manager assumes, by reason of his position, a personal liability in relation to commitments regularly made by him in the name of the Company. A manager is a simple authorised agent and is responsible only for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 14. Procedural rules for shareholders' meetings.

14.1 The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the Companies' Law.

14.2 All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

14.3 In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital, without prejudice to the provisions of the Companies' Law.

14.4 General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves - Interim dividends - Audit - Liquidation

Art. 15. Financial year. The Company's financial year runs from six December of one year to five December of the following year.

The shareholder(s) may shorten the term of the financial year at any time.

Art. 16. Annual statutory accounts.

16.1 Each year, as of the date of the financial year end, the management will draw up a balance sheet, which will (i) contain a record of all movable and immovable property of, and all the debts owed to and by, the Company and (ii) be accompanied by an annex summarising all the commitments of the Company and debts of the managers and/or auditors to the Company.

16.2 At the same time the management will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the above-mentioned balance sheet.

16.3 Each shareholder may inspect at the registered office the balance sheet, the inventory and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 17. Distributions.

17.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

17.2 Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth (1/10) of the nominal capital (excluding for the avoidance of doubt any premium) but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders and the board of managers, as the case may be.

17.3 Each Share entitles its holder to dividends calculated and payable subject to the availability of distributable reserves (including share premium and/or any additional capital contribution) or profits and to be distributed upon proposal of the board of managers. Distributions shall be made to the shareholders pro rata to the number of Shares they hold in the Company.

Art. 18. Interim dividends.

18.1 The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends to the shares subject only to three conditions: i) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; ii) the date of the interim accounts may not be older than three weeks at the date of the relevant board meeting; and iii) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable amounts exist.

18.2 The distributable amounts are equal to the net profit realised since the end of the last financial year or the incorporation, as the case may be, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions (including, for the avoidance of doubt, any amount recorded into the share premium account or other free reserve accounts) less losses carried forward and any sums to be placed to mandatory reserves pursuant to the requirements of the Companies' Law or of the Articles.

Art. 19. Auditor. The audit of the Company's annual accounts may be entrusted, at the discretion of the shareholder (s), to one (1) or several auditor(s). In such case, the auditor(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and the term of their mandates. The auditor(s) is/are re-eligible.

Art. 20. Liquidation.

20.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the Companies' Law.

20.2 The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

20.3 After payment of all the debts and liabilities of the Company (including declared but unpaid dividends, if any) and the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders pro rata to the number of Shares they hold in the Company.

Art. 21. Applicable laws. All matters not specifically provided for in the Articles, shall be governed by the existing applicable laws.

Costs and expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand three hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

Barclays Lamorak Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.849,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé le 25 mars 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de partie comparante et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte, aux fins d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique ("Associé Unique") de "Barclays Cantal Investments S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.607, constituée par acte du notaire instrumentant, le 20 septembre 2010, dont les statuts (les statuts initiaux ainsi que toutes les modifications subséquentes aux statuts initiaux étant les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2337 du 30 octobre 2010. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant le 5 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 559 du 3 mars 2014.

La partie comparante représente l'intégralité du capital social et requière le notaire d'acter les résolutions suivantes prises en conformité avec les provisions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales datée du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lequel un associé d'une société à responsabilité limitée peut exercer les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique sont enregistrées dans les minutes ou établies par écrit, et de l'article 14 des Statuts:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre cent soixante cinq mille six cent vingt US Dollars (USD 465.620,-), afin de le réduire de son montant actuel de six cent vingt mille US Dollars (USD 620.000,-) à un nouveau montant de cent cinquante quatre mille trois cent quatre vingt US Dollars (USD 154.380,-), par l'annulation de trois cent mille quatre cents (300.400) Parts Sociales Préférentielles.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6.1 des Statuts, lequel aura dorénavant la teneur qui suit:

" **6.1.** Le capital social de la Société est fixé à cent cinquante quatre mille trois cent quatre vingt US Dollars (USD 154.380,-), représenté par quatre vingt dix neuf mille six cents (99.600) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de un US Dollar et cinquante-cinq cents (USD 1,55) chacune, entièrement souscrites et libérées et collectivement appelées les "Parts Sociales".

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier entièrement les Statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Forme légale. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est "Barclays Cantal Investments S.à r.l."

Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2 Il peut être transféré au sein de la municipalité de Luxembourg sur une résolution du conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Objet social.

4.1 La Société aura pour objet social de détenir directement ou indirectement (y compris, sans limitation, à travers un "trust") des participations, des intérêts, des actions et obligations et des dépôts à la banque, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, quelque soit leur forme (y compris toute société en commandite), corps gouvernementaux ou "trusts", d'acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que par le transfert par vente, échange ou autres titres, obligations, debentures, billets, instruments financiers et autres droits et obligations de tous genres (y compris les produits dérivés), de posséder, d'administrer, de développer et de gérer son portefeuille.

4.2 La Société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter assistance, que ce soit par voie de prêt, garanties ou de toute autre manière à des filiales ou à ces sociétés affiliées.

4.3 La Société peut plus particulièrement, prêter ou investir de l'argent sous toutes ses formes dans, (i) les sociétés partenaires, groupe ou filiales des sociétés partenaires, et (ii) des contreparties professionnelles agissant sur un marché réglementé et groupe ou filiales des contreparties professionnelles agissant sur un marché réglementé (incluant des véhicules ayant un objet spécial établi conjointement ou non avec des contreparties professionnelles agissant sur un marché réglementé). Les prêts ou les investissements à destination des clients particuliers/ de détail sont exclus.

4.4 La Société peut prendre part à des transactions portant sur des produits dérivés avec ses partenaires, groupe ou filiales de ses partenaires, contreparties professionnelles et groupe ou sociétés affiliées des contreparties professionnelles.

4.5 La Société peut constituer une sûreté réelle et s'engager dans tous types de documents sur les sûretés dans le but de garantir ses propres obligations et les obligations et dépenses de sa société mère, ou les obligations et l'exposition de toute société de groupe ou affiliée.

4.6 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit (à l'exception cependant des demandes de prêts du public ou la prise de dépôts du public/ de particuliers).

4.7 Généralement, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et conduire toute opération financière, variable ou fixe, commerciale et industrielle, qu'elle jugera utile à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts sociales - Prime d'émission - Apport en Capital Additionnel - Rachat

Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à cent cinquante quatre mille trois cent quatre vingt US Dollars (USD 154.380,-) représenté par quatre-vingt-dix-neuf mille six cents (99.600) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale d'un US Dollar et cinquante-cinq cents (USD 1,55) chacune, entièrement souscrites et libérées et collectivement appelées les "Parts Sociales".

6.2 Le capital émis de la Société pourra être augmenté ou diminué en conformité avec les dispositions légales luxembourgeoises.

6.3 Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

6.4 Toutes les Parts Sociales ont droit à des distributions conformément à l'article 17.3. Au moment de la liquidation de la société, toutes les Parts Sociales ont droit aux distributions conformément à l'article 20.3.

6.5 La Société peut, sans limitation, accepter des apports en capital ou autres apports sans émettre de parts sociales ou autres instruments en considération de tels apports.

6.6 Les fonds reçus au titre de la prime d'émission des Parts Sociales lors de l'émission de ces Parts Sociales (le cas échéant) et/ou tous fonds reçus au fur et à mesure en tant qu'apport en capital additionnel sont alloués à une réserve spéciale, sauf ceux collectés au titre de la réserve légale. La réserve spéciale est à la libre disposition des associés et du conseil de gérance, selon les cas, et est disponible pour distribution en relation avec une réduction de capital, liquidation ou tout autre transaction de toute nature résultant d'un remboursement de prime d'émission ou de réserve..

Art. 7. Parts sociales, cession et rachat.

7.1 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de Parts Sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées sous réserve d'obtenir l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour toute autre question relative à un transfert de Parts Sociales, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

7.2 Chaque Part Sociale est indivisible à l'égard de la Société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part sociale.

7.3 Les Parts Sociales de la Société ne sont pas rachetables.

Art. 8. Événements concernant les associés. Le décès, l'incapacité, la faillite ou l'insolvabilité d'un associé ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Droits des associés. Un associé aussi bien que ses héritiers et ses représentants ou ayant-droits et créanciers d'un associé ne peuvent pas, quelles que soient les circonstances, demander l'apposition de scellées sur les biens ou les documents de la Société, ni même s'impliquer de quelque façon que ce soit dans l'administration de la Société.

Titre III. - Gérance

Art. 10. Nominations et révocations du conseil de gérance.

10.1 La Société est administrée par un (1) ou plusieurs gérants, avec une majorité de gérants demeurant au Luxembourg, pas nécessairement détenteurs de parts nommés par l'assemblée générale des associés, avec ou sans limitation de la durée de leur mandat. Le nombre de gérants, leurs pouvoirs et rémunérations sont fixés par l'assemblée générale des associés.

10.2 L'assemblée générale des associés a le pouvoir de révoquer des gérants à tout moment sans motifs.

10.3 En cas de vacance d'une place de gérant, les gérants restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 11. Déroulement des assemblées du conseil de gérance.

11.1 Au cas où il y aurait plus d'un (1) gérant, les gérants choisiront parmi eux une personne qui présidera le conseil de gérance. En cas d'absence du président, la présidence peut être conférée à un autre gérant présent lors de la réunion en cause. Les devoirs du président consistent à surveiller à ce que le déroulement du conseil observe les dispositions de l'article 11 et à présider les assemblées du conseil de gérance.

11.2 A moins que les statuts ne le prévoient différemment, les gérants pourront organiser leurs assemblées comme ils l'entendent. Des affaires ne peuvent pas être traitées à une assemblée du conseil de gérance à moins que cette assemblée soit tenue au Luxembourg.

11.3 Le président ou tout gérant pourra convoquer une assemblée du conseil de gérance, aussi souvent que les intérêts de la Société le requièrent avec une convocation d'au moins un (1) jour franc. Il sera renoncé à la période de convocation, à condition que tous les gérants soient présents à la réunion du conseil de gérance ou, en cas d'absence, donnent leur accord à la tenue valable de la réunion du conseil de gérance, malgré la renonciation à la période de convocation. La convocation, qui pourra être envoyé par courrier, recommandé ou simple, mail électronique ou fax, précisera de façon suffisamment détaillée les points à discuter à l'assemblée en y ajoutant les copies de tous les documents à discuter à l'assemblée.

11.4 Les décisions prises lors d'une réunion du conseil de gérance sont valablement passées si (sous réserve des dispositions de l'article 11.6) au moins deux (2) membres du conseil de gérance sont (i) présents à la réunion et (ii) physiquement présents au Luxembourg.

11.5 Tout gérant pourra participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à toutes les personnes qui prennent part à la réunion de s'entendre réciproquement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion, étant entendu que seul un gérant qui téléphone ou se connecte à la réunion par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication semblable à partir du Luxembourg sera considéré pour le quorum, en tant que membre participant, physiquement présent au Luxembourg.

11.6 Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du conseil de gérance, il pourra donner une procuration écrite à un autre gérant qui sera lui physiquement présent à l'assemblée afin, pour ce dernier, de voter en son nom à la réunion du conseil de gérance, étant entendu qu'un gérant ainsi représenté par procuration à la réunion sera considéré comme étant présent à la réunion et physiquement présent au Luxembourg pour les besoins de l'article 11.4 ci-dessus. Dans cas où la Société a un gérant unique, ses résolutions seront valablement adoptées si elles sont prises par écrit.

11.7 Les décisions prises lors d'une réunion du conseil de gérance sont valablement passées si une simple majorité des gérants présents ou représentés votent en faveur de la décision. Chaque gérant a droit à un (1) vote, à moins qu'il ne détienne des procurations, auquel cas, il aura un (1) vote supplémentaire par procuration.

11.8 Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le président et/ou le secrétaire, et tenus au siège social de la Société. Des copies ou des extraits de tels procès-verbaux à produire dans des procès ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par tout gérant.

11.9 Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance seront valables et effectives comme si elles ont été prises lors d'une réunion d'un conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants pourront apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une décision identique. La date d'une telle résolution circulaire sera la date de la dernière signature.

Art. 12. Pouvoirs du conseil de gérance.

12.1 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus, qui ne sont pas réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale des associés, pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

12.2 Le conseil de gérance représente la Société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la Société est impliquée, soit comme demandeur soit, comme défendeur sera géré au nom de la Société par le conseil de gérance.

Art. 13. Délégation de pouvoirs, responsabilité.

13.1 Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un (1) ou plusieurs gérants qui prendra/ont la dénomination de "délégué (s) à la gestion journalière".

13.2 Le conseil de gérance peut également nommer des mandataires de la Société, qui ont le pouvoir d'engager la Société sous leur seule signature, mais uniquement dans les limites déterminées par leur mandat. Il n'y aura pas de délégations de tous pouvoirs de gérance, ou de délégation substantielle de pouvoirs de gérance à un tiers.

13.3 Sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou mandats conférés par le conseil de gérance conformément au présent article (en particulier, pour toute question relative à la gestion journalière pour laquelle la Société est engagée par la signature de tout délégué à la gestion journalière), la Société est engagée par les signatures conjointes de deux (2) gérants à moins que la Société n'ait qu'un gérant unique auquel cas elle sera engagée par la seule signature de ce gérant unique.

13.4 Aucun gérant n'engage, au regard de sa fonction, sa responsabilité personnelle en relation avec des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société. Il est simple agent autorisé et est uniquement responsable pour l'exécution de son mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 14. Règles procédurales pour les réunions d'associés.

14.1 L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la Loi sur les Sociétés.

14.2 Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés. De telles décisions seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécifique.

14.3 S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Une résolution n'est valablement adoptée qu'après vote des associés, représentant plus de cinquante pour-cent (50%) du capital social, en faveur d'une telle résolution, sous réserve des dispositions applicables de la Loi sur les Sociétés.

14.4 Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Exercice social - Profits - Réserves - Dividendes intérimaires - Audit - Liquidation

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le six décembre d'une année et se termine le cinq décembre de l'année suivante.

Le ou les associés peuvent abrégier la durée de l'exercice social à tout moment.

Art. 16. Comptes sociaux annuels.

16.1. Chaque année, au dernier jour de l'exercice social, la gérance établit un bilan (i) comprenant un inventaire des actifs mobiliers, immobiliers ainsi que de toutes les dettes de la Société, et (ii) accompagné d'une annexe synthétisant tous les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et/ou commissaires aux comptes envers la Société.

16.2 En même temps, la gérance établit un compte de profits et pertes, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que le bilan susmentionné.

16.3 Chaque associé aura le droit de consulter auprès du siège social le bilan, l'inventaire et le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédente l'assemblée générale annuelle.

Art. 17. Distributions.

17.1 Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

17.2 Sur ce bénéfice net, il est annuellement prélevé cinq pour-cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital social nominal (à l'exclusion, aux fins de certitude, de toute prime d'émission), mais devra être reconstitué, si à un moment

donné et pour quelque cause que ce soit, la réserve légale a été entamée et représente moins de cette proportion. La balance est à la disposition de l'assemblée générale des associés et du conseil de gérance, selon les cas.

17.3 Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur aux dividendes calculés et payables selon la disponibilité des réserves distribuables (incluant la prime d'émission et/ou tout apport additionnel de capital) ou des profits et être distribués sur proposition du conseil de gérance. Les distributions doivent être faites aux associés au pro rata du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans la société.

Art. 18. Dividendes intérimaires.

18.1 Aussi souvent qu'il l'estime opportun et à tout moment durant l'exercice financier, le conseil de gérance est autorisé à procéder à un paiement de dividendes intérimaires aux parts sociales, si les trois conditions suivantes sont remplies: i) le conseil de gérance ne peut décider de faire une distribution que sur la base de comptes intérimaires ii) les comptes intérimaires ne peuvent dater de plus de trois semaines avant la date de la réunion du conseil de gérance portant sur ladite distribution et iii) les comptes intérimaires, qui n'ont pas besoin d'être révisés, doivent montrer l'existence de montants distribuables suffisants.

18.2 Les montants distribuables sont égaux aux bénéfices nets réalisés depuis la fin du dernier exercice financier ou, selon le cas, la date de la constitution, plus tout profit reporté et tout montant repris des réserves disponibles pour une distribution (incluant, afin d'éviter toute ambiguïté, tout montant alloué au compte de prime d'émission, ou à tout autre compte de réserve libre), moins les pertes reportées et tout montant devant être alloué aux réserves obligatoires en application des dispositions de la Loi sur les Sociétés ou des Statuts.

Art. 19. Commissaire aux comptes. La révision des comptes de la Société peut être confiée, à la discrétion du/des associé(s), à un ou plusieurs réviseur(s). Dans tel cas, le(s) réviseur(s) sera/seront nommé(s) par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) réviseur(s) est/sont rééligible(s).

Art. 20. Liquidation.

20.1 Dans l'éventualité de la liquidation de la Société, la liquidation est prise en charge par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas nécessairement associés, et qui sont désignés par les associés en conformité avec les règles de majorité établies à l'article 142 de la Loi sur les Sociétés.

20.2 Le ou les liquidateurs doivent être investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des biens et le paiement des dettes.

20.3 Après le paiement de tous les dettes et passifs de la Société (comprenant les dividendes déclarés mais non payés, s'il y en a) et les dépenses de liquidation, le montant de bénéfice net de liquidation sera distribué aux associés pro rata le nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 21. Lois applicables. Tout ce qui n'est pas prévu spécifiquement dans les Statuts est régi par les lois applicables.

Coûts et dépenses

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille trois cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en en-tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mars 2014. LAC/2014/14207. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014051062/493.

(140058534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Benedict Petrol SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: USD 1.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 176.479.

In the year two thousand and thirteen, on the third day of December.

Before the undersigned, Francis Kessler, a notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Adonis Holdings Worldwide Corp., a Panama corporation, with address at Delta Tower, Piso 8, Elvira Mendez Street 122 & Via España, Ciudad de Panamá, República de Panamá,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal; and

2. Benedict Petrol LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808 and registered with the Secretary of State of the State of Delaware,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties declare being the sole partners (the Partners) of Benedict Petrol SCS, a société en commandite simple existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176.519 (the Partnership). The Partnership was incorporated pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary on March 22, 2013, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* dated June 5, 2013, number 1329. The agreement of limited partnership of the Partnership (the Partnership Agreement) has not been amended since such date.

The appearing parties, duly represented, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To acknowledge the sale and transfer ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (99,999) Limited Partner Units (as defined in the Partnership Agreement), with a par value of one US Dollar cent (USD 0.01) each, from International Resources Corporation, a company existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Companies Registrar of the Cayman Islands under number 132916 (International Resources Corporation) to Adonis Holdings Worldwide Corp., a Panama corporation, with address at Delta Tower, Piso 8, Elvira Mendez Street 122 & Via España, Ciudad de Panamá, República de Panamá.

2. To amend article 1 of the Partnership Agreement.

3. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Partners note the terms of article 6.2 of the Partnership Agreement and acknowledge that International Resources Corporation entered, on December 3, 2013, as seller, into a purchase and sale agreement, with *inter alia*, Adonis Holdings Worldwide Corp., a Panama corporation, with address at Delta Tower, Piso 8, Elvira Mendez Street 122 & Via España, Ciudad de Panamá, República de Panamá (Adonis Holdings Worldwide Corp.) as purchaser, whereby International Resources Corporation agreed to sell and transfer ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (99,999) Limited Partner Units, with a par value of one US Dollar cent (USD 0.01) each, to Adonis Holdings Worldwide Corp.

As a consequence, Adonis Holdings Worldwide Corp. holds, as from December 3, 2013, all the Limited Partner Units of the Partnership.

Second resolution

The Partners resolve to amend article 1 of the Partnership Agreement in order to reflect Adonis Holdings Worldwide Corp. as the new Limited Partner of the Partnership.

Article 1 shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There exists among Benedict Petrol LLC, being the general partner (*associé commandité*) (the General Partner) and Adonis Holdings Worldwide Corp., being the limited partner (*associé commanditaire*) (the Limited Partner)

and any and all persons or entities who may become partners in the future, a limited partnership (société en commandite simple) under the name Benedict Petrol SCS (the Partnership), governed by the present agreement (the Agreement) and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).”

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Where of, the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille treize, le troisième jour de décembre.

Par devant le soussigné, Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Adonis Holdings Worldwide Corp., une société panaméenne, dont l’adresse est située au Delta Tower, Piso 8, Elvira Mendez Street 122 & Via España, Ciudad de Panamá, République du Panama,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé; et

2. Benedict Petrol LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée selon les lois de l’Etat du Delaware, dont le siège social est situé à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, et immatriculée auprès du Secrétaire d’Etat de l’Etat du Delaware,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour le besoin de l’enregistrement.

Les parties comparantes déclarant être les associés uniques (les Associés) de Benedict Petrol SCS, une société en commandite simple existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.519 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte du notaire instrumentant le 22 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 5 juin 2013, numéro 1329. L’acte de constitution de la Société (l’Acte de Constitution) n’a pas été modifié depuis lors.

Les parties comparantes, dûment représentées, ont reconnu être pleinement informées des résolutions devant être prises sur base de l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Prendre acte de la vente et du transfert de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (99.999) Parts de l’Associé Commanditaire (telles que définies dans l’Acte de Constitution), ayant une valeur nominale d’un centime de dollar US (USD 0,01) chacune, de International Resources Corporation, une société existante selon les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est établi au PO Box 309, Uglad House, South Church Street, George Town KY1-1104, Grand Cayman, Iles Caïmans, immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro 132916 (International Resources Corporation) à Adonis Holdings Worldwide Corp., une société panaméenne, dont l’adresse est située au Delta Tower, Piso 8, Elvira Mendez Street 122 & Via España, Ciudad de Panamá, République du Panama.

2. Modifier l’article 1 de l’Acte de Constitution.

3. Divers.

ont requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés notent les termes de l’article 6.2 de l’Acte de Constitution et reconnaissent que International Resources Corporation a conclu, le 3 décembre 2013 en tant que vendeur, un contrat de vente et d’achat, avec, entre autres, Adonis Holdings Worldwide Corp., une société panaméenne, dont l’adresse est située au Delta Tower, Piso 8, Elvira Mendez Street 122 & Via España, Ciudad de Panamá, République du Panama (Adonis Holdings Worldwide Corp.) en tant qu’acheteur, par lequel International Resources Corporation a accepté de vendre et transférer quatre-vingt-dix-neuf mille neuf

cent quatre-vingt-dix-neuf (99.999) Parts de l'Associé Commanditaire, ayant une valeur d'un centime de dollar US (USD 0,01) chacune, à Adonis Holdings Worldwide Corp.

En conséquence, Adonis Holdings Worldwide Corp. détient, à partir du 3 décembre 2013, toutes les Parts de l'Associé Commanditaire de la Société.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 1 de l'Acte de Constitution afin de refléter que Adonis Holdings Worldwide Corp. est le nouvel Associé Commanditaire de la Société.

L'article 1 aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé entre Benedict Petrol LLC, en tant qu'associé commandité (l'Associé Commandité) et Adonis Holdings Worldwide Corp., en tant qu'associé commanditaire (l'Associé Commanditaire) et toutes les personnes ou entités pouvant devenir associés dans le futur, une société en commandite simple prenant la dénomination de Benedict Petrol SCS (la SCS), régie par le présent contrat (le Contrat) et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).”

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

En foi de quoi, le présent acte notarié est passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.
Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16431. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014051066/138.

(140058261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Dynamite S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Bellevue.

R.C.S. Luxembourg B 182.698.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mars.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Damien CLERGERIE, gérant de sociétés, né à Monay (France) le 13 décembre 1972, demeurant à F-92100 Boulogne-Billancourt, 2, rue du Pavillon, (France).

ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Dynamite S.à r.l.", ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 182.698, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 237 du 27 janvier 2014. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social est fixé à cent trente-sept mille cinq cents euros (137.500,00 EUR), représenté par treize mille sept cent cinquante (13.750) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

- Que la personne comparante est la seule et unique associée de ladite société et qu'elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'élargir l'objet social de la Société et en conséquence de modifier l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet:

- le Conseil économique, et
- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut également:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;
- prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;
- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;
- détenir des marques et brevets;
- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide:

(i) confirmer à la fonction de gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Damien CLERGERIE, gérant de sociétés, né à Monay (France) le 13 décembre 1972, demeurant à F-92100 Boulogne-Billancourt, 2, rue du Pavillon, (France),

(ii) nommer à la fonction de gérante pour une durée indéterminée:

Madame Catherine ZOLLER, administrateur de sociétés, née à Arlon (Belgique) le 08 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg (Luxembourg), 1, rue Goethe.

Pour la branche d'activité du Conseil économique, la société est valablement engagée et représentée par la signature individuelle de Madame Catherine ZOLLER ou par la signature conjointe des deux gérants. Pour tout autre engagement la société est valablement engagée par la signature individuelle de Monsieur Damien CLERGERIE.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de transférer l'adresse du siège social vers L-1227 Luxembourg, 3, rue Bellevue
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 900,- EURs.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 avril 2014. Relation GRE/2014/1341. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2014051689/71.

(140059033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

LV-LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4513 Niederkorn, 80, route de Bascharage.

R.C.S. Luxembourg B 185.997.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre mars.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Philippe LARROQUE-VERRIER, transporteur, né à Toulouse (France), le 17 avril 1965, demeurant à L-4513 Niederkorn, 80, route de Bascharage.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de LV-LUX SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Differdange.

Art. 3. La société a pour objet le transport par route tant national qu'international pour compte propre.

Elle pourra transporter toutes sortes de marchandises, biens, colis express et messagerie en utilisant des véhicules dont le tonnage est supérieur à trois virgule cinq tonnes MMTA (3.5T) ainsi que d'une façon générale faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125.-) euros chacune.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites par Philippe LARROQUE-VERRIER, transporteur, né à Toulouse (France), le 17 avril 1965, demeurant à L-4513 Niederkorn, 80, route de Bascharage.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire.

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4513 Niederkorn, 80, route de Bascharage.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1. Philippe LARROQUE-VERRIER, transporteur, né à Toulouse (France), le 17 avril 1965, demeurant à L-4513 Niederkorn, 80, route de Bascharage, gérant technique.

2. Josiane VANESSE, sans emploi, née à Cambrai (France), le 12 janvier 1955, demeurant à B-7904 Tourpes / Leuze en Hainaut, 6, rue du bon Pasteur, gérante administrative.

La société est engagée par la signature conjointe de la gérante administrative et du gérant technique.

Déclaration

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Larroque-Verrier et Molitor.

Enregistré à LUXEMBOURG A.C., le 31 mars 2014. Relation LAC/2014/14829. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Thill.

Référence de publication: 2014051910/68.

(140058870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

SGBT European Citius Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 105.772.

Extrait des résolutions de la réunion du Conseil d'Administration de la Société du 26 février 2014

Première résolution

Renouvellement de Monsieur Marc AUGIER en tant que Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration décide de renouveler le mandat de Monsieur Marc AUGIER comme Président du Conseil d'Administration. Monsieur Marc AUGIER accepte ce mandat pendant la durée de son mandat d'Administrateur qui vient à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2014.

SGBT EUROPOEAN CITIUS INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2014052636/16.

(140059768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Service Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 40.908.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2014.

Référence de publication: 2014052634/10.

(140060045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

SK A.I., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.830.

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer M. Mike Kara (demeurant professionnellement au 15A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg) en remplacement de M. Pascal Chauvaux en date du 24.03.2014 en tant qu'administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Référence de publication: 2014052642/10.

(140059729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

SGTWINS S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 56, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 139.941.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Samuel GIOVANARDI, responsable commercial, né à Mont-Saint-Martin (France) le 03 décembre 1967, résidant au 56, rue Cents, L-1319 Luxembourg,

2.- Monsieur Jean-Claude GIOVANARDI, retraité, né à Réhon (France) le 22 février 1943, résidant au 15, rue Jeanne d'Arc, F-54720 Lexy (France), ici représenté par Monsieur Samuel GIOVANARDI, précité, en vertu d'une procuration donnée le 24 mars 2014, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les comparants sont les associés (les "Associés") de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «SGTWINS S.à r.l.» (la «Société»), ayant son siège social au 56, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.941, constituée suivant acte notarié en date du 1^{er} juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1844 en date du 26 juillet 2008.

II. Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

III. Les comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Résolution

Les Associés décident de changer l'objet social de la Société. Par conséquent, l'article 3 des statuts de la Société est remplacé et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'import, l'export, le négoce en gros et en détail, la distribution de tous produits et en particulier le commerce de vins et spiritueux et les produits connexes.

Elle pourra effectuer toute opération de promotion des ventes et de conseil dans tous les pays.

La société a encore pour objet la commercialisation de licences et de brevets dans tous les pays.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social et même à tous autres objets qui sont de nature à favoriser ou à développer l'activité de la société.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes,

et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. GIOVANARDI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 01 avril 2014. Relation: EAC/2014/4626. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014052638/45.

(140059911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

GreenLand Solutions Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 161.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014052441/9.

(140059940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.
